

Version 1  
8 octobre 2013

Règlement

# Formation d'entraîneur 2 FSG par branche sportive

Utilisation et application des thèmes des modules FEP



Auteurs:

Rolf Niederhäuser, chef de la formation GAM

Ferenc Donat, chef de la formation GAF

Alessandra Ballaro, cheffe de la formation GR

Robert Ducroux, chef de la formation TR

## Table des matières:

1	VALIDITE.....	2
2	BUT.....	2
3	CONTENU .....	2
4	DUREE .....	2
5	COMPETENCES .....	2
6	METHODES .....	2
7	JUGEMENT, CONFIRMATION .....	3
8	PUBLICATION.....	3

## 1 Validité

Les présentes directives s'appliquent à la gymnastique artistique, à la gymnastique rythmique et au trampoline.

## 2 But

Les participants à la formation d'entraîneur professionnel (FEP) améliorent leurs aptitudes d'action en tant qu'entraîneurs en mettant au point un enseignement et un cahier des charges orienté vers le domaine d'activité et d'action de l'entraîneur. Ils sont préparés à remplir les exigences que requiert le travail d'entraîneur/coach en sport d'élite. Les connaissances acquises dans les modules de formation d'entraîneur professionnel sont en règle générale communes à tous les sports.

L'objectif de la formation par branche sportive consiste à savoir utiliser et appliquer les aptitudes acquises dans le sport en question tant au niveau théorique et pratique.

## 3 Contenu

Les thèmes des modules de la formation d'entraîneur professionnel (FEP) constituent les bases même de la formation par branche sportive. En complément, la thématique correspondant orientée vers la théorie et la pratique est travaillée et mise en œuvre.

## 4 Durée

Au total, la formation par branche sportive s'étend sur 5 jours (1 jour = 6 leçons de 45 minutes)

## 5 Compétences

Le chef de la formation de la branche sportive en question est responsable de l'organisation, du déroulement et de l'évaluation de la formation par branche sportive. Il dirige la formation lui-même et/ou peut, voire doit, dans la mesure du possible s'adjoindre les services de spécialistes en la matière.

## 6 Méthodes

Plusieurs formes d'enseignement (avec référence claire au thème du module/point fort du thème) doivent être utilisées dans la formation par branche sportive. Exemples :

- Leçons de thème
- Exposé
- Discussion
- Entretien
- Atelier
- Mentoring
- Etude de bibliographie avec évaluation
- Visite d'entraînement
- Travail théorique et/ou pratique des thèmes des modules pour la branche sportive
- Interventions dans entraînements de cadre (CT, CCE, etc.)
- Etude de cas
- Jeux de rôle
- etc.

## **7 Jugement, confirmation**

Le chef de la formation remet aux participants ayant terminé avec succès la formation par branche sportive une confirmation/certificat de travail par écrit avec indication des thèmes traités et des résultats obtenus.

S'il apparaît, au cours de la formation par branche sportive, que les participants ne font pas suffisamment preuve de responsabilité et de coopération, le chef de la formation peut, après avoir essayé en vain de discuter, exiger qu'ils suivent des journées supplémentaires de formation. Il se peut à titre exceptionnel que cela mène à une confirmation de participation insuffisante, synonyme d'échec de la formation d'entraîneur 2 FSG.

## **8 Publication**

Il en va de la responsabilité du chef de la formation de faire en sorte que toutes les journées de formation par branche sportive se déroulent jusqu'à ce que les participants se présentent à l'examen FEP.